

Nkuitchou Nkouatchet, Raoul, « Analyser le travail en Afrique avec les concepts importés », *Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales*, n ° 2, 2022, pp. 34-51

Analyser le travail en Afrique avec les concepts importés

Raoul Nkuitchou Nkouatchet¹

Résumé : Des centaines de millions d'hommes et de femmes pratiquent une activité quotidienne de travail sur le continent africain, et pourtant la notion de travail y demeure relativement mystérieuse. Il arrive même encore assez souvent en Afrique subsaharienne [ASS] qu'on considère le travail comme la « chose du Blanc ». L'objectif de cet article est d'interroger cette dissonance, c'est-à-dire dans une large mesure le statut des connaissances sur le travail en ASS. En nous appuyant sur une recherche-action en cours, aussi sur une démarche propre à l'anthropologie et à la sociologie qualitative, qui suggèrent quelques "bricolages méthodologiques", nous proposons que toute réflexion sur la source des théories et des compétences mobilisées pour traiter des résonances du travail dans la région, commence par l'examen de la dépendance de ce sous-continent vis-à-vis de l'ancienne puissance colonisatrice. Ensuite, faire l'inventaire des ressources cognitives disponibles localement et prendre acte que la circulation des connaissances est une composante de la mondialisation, est une étape importante. Enfin, essayer d'échapper à l'autorité pesante d'un Père abusif est une voie de réconciliation entre les besoins scientifiques du Sud et les ressources qu'offre le Nord

Mots clés : Analyse du travail. Colonisation. Dépendance. Circulation des connaissances. Mondialisation.

Summary: Hundreds of millions of men and women are engaged in daily work on the African continent, yet the notion of work remains relatively mysterious. In fact, in sub-Saharan Africa [SSA], work is still often considered to be a "White man's thing". The aim of this article is to interrogate this dissonance, i.e. to a large extent the status of knowledge about work in SSA. Drawing on ongoing action research, as

¹ Équipe DIM – Maghtech – Axe 3. CLERSE (UMR 8019 CNRS)

well as on an approach specific to anthropology and qualitative sociology, which suggest some "methodological bricolages", we propose that any reflection on the source of theories and skills mobilized to address the resonances of work in the region, should begin by examining the dependence of this subcontinent on the former colonizing power. Next, taking stock of locally available cognitive resources and recognizing that the circulation of knowledge is a component of globalization is an important step. Finally, trying to escape the heavy authority of an abusive Father is a way of reconciling the scientific needs of the South with the resources offered by the North.

Key words: Work analysis. Colonization. Dependency. Circulation of knowledge. Globalization.

En dépit des transformations considérables qui ont eu lieu sur le continent africain au cours des dernières décennies, et qui ont notamment placé l'emploi au coeur de la vie économique et sociale, le concept de travail reste mystérieux pour le plus grand nombre. Le travail – dans son acception moderne – y est encore assez souvent considéré comme la « chose du Blanc ». Il est vrai que tel qu'il est saisi par l'économie politique, et les sciences humaines et sociales en général, le travail est une notion essentiellement exogène. Sur la base d'une recherche-action en cours, que nous menons sur la possibilité de mettre sur pied un réseau d'experts en relations professionnelles en Afrique subsaharienne [ASS], nous étudierons le statut des connaissances mobilisées pour traiter des résonances du travail dans la sous-région. Nous le ferons en quatre temps. Dans une note méthodologique, nous présenterons la problématique de notre essai ainsi que l'hypothèse principale (1) ; ensuite nous nous pencherons sur la dépendance de l'ASS, qui est au fondement de la relation entre l'Afrique et l'Occident (2). Après, nous verrons comment la circulation des connaissances est une composante de la mondialisation, et participe à ce titre de l'un des grands enjeux de la modernité (3) ; et enfin nous examinerons le caractère potentiellement abusif de la domination épistémique du Nord sur le Sud, et comment l'Afrique pourrait s'y prendre pour y échapper (4).

1. Problématique

A travers cet article nous voulons modestement contribuer à un questionnement fondamental, même si finalement nous ne parvenons pas à le résoudre en lui-même. Cela fait près d'un siècle que des connaissances scientifiques sur le travail sont mises en circulation dans les pays d'Afrique

subsaharienne, mais on se demande rarement d'où viennent-elles. Or, selon nous, les savoirs sur les faits anthropologiques ou sociaux ne sont pas de même nature que des savoirs sur l'atome ou la technique ; ceux-ci et ceux-là n'entraînent pas les mêmes conséquences sur la dynamique sociale et politique des nations. C'est peut-être là que réside l'une des sources de l'insuffisance des modèles explicatifs de la situation du travail et de l'emploi sur le continent. A la question de savoir si la politique est une science, Platon répond par l'affirmative. Il ajoute tout de même que l'objet de celle-ci n'est pas la connaissance ; mais c'est dans la mesure où l'homme politique possède cette science qu'il est apte à gouverner. Paraphrasant le philosophe, nous considérons que pour administrer le travail dans la société, il convient de posséder un minimum de connaissances en la matière. Faisant le constat empirique que dans les sciences du travail, c'est le terrain qui pose les questions, nous interrogerons le statut des savoirs sur le travail en Afrique subsaharienne.

L'exploitation des ressources naturelles pour les besoins des nations européennes a longtemps maintenu la vie laborieuse africaine en dehors du champ de l'analyse, car le travail se faisait exclusivement pour autrui². Dans ce contexte et malgré une importance avérée de la question du travail, de l'emploi et du développement économique, d'aucuns estiment que le travail et les travailleurs de la région ne sont pas vraiment « à la mode » dans les sciences sociales³. Là-bas il n'est très souvent que vaguement séparé des autres activités sociales, n'apparaissant pas clairement comme une valeur autonome. La science procédant essentiellement d'un processus conscient de conceptualisation⁴, une approche scientifique du travail ne va pas de soi. Il s'agit d'explicitier les concepts avec lesquels on produit la connaissance sur cet objet⁵. Malgré une insertion hésitante dans l'économie mondiale, et quelques avancées dans les échanges

² Ouédraogo, Jean-Bernard, Fofana, Habibou (Eds.), *Travail et société au Burkina Faso. Technique, innovation, mobilisation*, L'Harmattan, Paris, 2009.

³ Chamoux, Marie-Noëlle, « Sociétés avec et sans concept de travail », *Sociologie du travail*, 36^e année, Hors-série : Les énigmes du travail, 1994, pp. 57-71 ; Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2020*, BAD Editions, Abidjan, 2020.

⁴ Raffestin, Claude, Tricot, Claude, « Le véritable objet de la science ? », dans : Marino Buscaglia (dir.), *Les critères de vérité dans la recherche scientifique : un dialogue multidisciplinaire*, Paris, Maloine, 1983, pp. 137-145.

⁵ Copans, Jean, « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales : Retour sur l'actualité d'une problématique du XX^e siècle », *Politique africaine*, N° 133, 2014/1, pp. 25-43 ; Hélène D'Almeida-Topor, Monique Lakroum, Gerd Spittler, (dir.), *Le travail en Afrique noire : Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003.

internationaux, le travail en Afrique apparaît encore comme une réalité abstraite, lointaine, consacrée par cette expression populaire de la « chose du Blanc ».

Qu'est-ce qui explique cette contradiction entre la pratique quotidienne de longue date d'une activité de travail par des millions de Subsahariens, et le maintien dans l'étrangeté de la notion de travail ? L'hypothèse principale que nous défendons est que si le travail est toujours regardé comme quelque chose d'étranger à la culture des sociétés subsahariennes, c'est notamment parce que les modèles d'analyse et les théories les plus employés sont essentiellement importés ; ils ne sont pas suffisamment autochtones. S'appuyant sur une revue critique de la littérature, notre démarche emprunte à l'anthropologie et à la sociologie qualitative, suggérant un croisement d'interprétations prudentes, de tendances, d'hypothèses souples ou de généralisations plus ou moins assurées. Nos propositions sont d'une portée théorique limitée⁶. Sans les innombrables conversations que nous avons eues avec des chercheurs et chercheuses des pays de la région et de l'étranger, des syndicalistes, des consultants et d'autres parties prenantes du monde du travail, notre réflexion ne serait pas ce qu'elle est en l'état actuel de l'avancée de notre projet. Nous les en remercions infiniment.

1. Le travail et la dépendance de l'Afrique subsaharienne

En ce qui concerne le travail, comme sur bien d'autres sujets, le rapport de l'Afrique et de l'Europe est marqué par la dépendance. Lorsqu'on veut examiner les enjeux du travail et de l'emploi, on se retrouve en face des limites des ressources cognitives du continent ; c'est ainsi qu'on se tourne vers les concepts et les théories de l'étranger. Partant du concept de dépendance qui s'est imposé à l'historien, on peut se hasarder à proposer une hypothèse d'ensemble. Contre toute réserve et toute prudence, on peut considérer l'impact de l'Europe sur l'Afrique, sur des plans aussi différents que la démographie, l'économie, la sociologie, la politique ou plus largement le monde des idées. L'idée de base réside en ceci que la rencontre des deux ensembles Europe-Afrique s'est traduite, dès l'origine, par la mise sous tutelle de l'un par l'autre. Le heurt de formations économiques et sociales irréductibles l'une à l'autre a entraîné une crise,

⁶ Moreau de Bellaing, Louis, « Critique de l'empirisme en sociologie », *L'Homme et la société*, N. 95-96, 1990, pp. 43-58 ; Merton, *Robert King, Social Theory and Social Structure, The Free Press, Glencoe, Illinois, 1951* ; Olivier de Sardan, Jean-Pierre, « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique », *Espaces Temps*, N° 84-86, 2004, pp. 38-50.

celle du plus vulnérable des deux partenaires. Le malaise, d'abord larvé, n'a pas été ressenti comme tel par les Africains pendant la plus grande partie du 19^e siècle ; mais l'époque coloniale n'a fait que porter à son paroxysme une situation de crise préparée de longue date, et dont l'Afrique peine toujours à sortir. Il n'y a jamais eu une pénétration pacifique de l'économie moderne et un passage progressif, ou naturel, d'une économie sans marché à une économie de marché. Dès le départ la mutation a été imposée de l'extérieur. Une hétérogénéité fondamentale entre le mode de production de type occidental, autrement dit le capitalisme, et les modes de production dominants en Afrique noire à l'époque, qui relevaient au sens large du « mode de production tributaire », est à l'origine de la violence inaugurale de la relation Europe-Afrique. Le mode de production tributaire est caractérisé par un très faible niveau des forces productives. Dans ces sociétés paysannes, la production est surtout agricole, mettant en œuvre une technologie rudimentaire, avec une spécialisation limitée, la plupart des professionnels étant des artisans, vivant dans des castes où les échanges restent marginaux⁷.

Le travail est un facteur de production ; l'économie du travail étudie la formation du prix de ce facteur et son allocation. Les services du travail sont caractérisés par une grande hétérogénéité, ce qui entraîne une forte diversité des transactions et des prix – en l'occurrence les salaires. L'économie du travail s'est essentiellement consacrée à l'étude du marché du travail jusque vers 1970, mais cette focalisation exclusive n'est plus vraie maintenant, avec l'étude de l'allocation et de la rémunération des salariés au sein des entreprises considérées comme des organisations, et non plus comme des agents élémentaires. Le marché du travail, comme le marché des biens, est un concept abstrait : la confrontation d'une offre et d'une demande de travail engendrées par des comportements d'agents rationnels et individualistes qui maximisent chacun leur fonction objective, et l'existence d'un mécanisme qui ajuste le salaire de manière à égaliser cette offre et cette demande. La spécificité du marché du travail n'apparaît que par l'approfondissement de l'étude de l'offre, celle de la demande, et la reconnaissance de l'hétérogénéité du facteur travail, qui ne permet pas de s'en tenir à l'unicité du salaire d'équilibre, mais conduit à l'étude de la différenciation des salaires⁸. Le travail est un levier, puisque c'est le moyen

⁷ Coquery-Vidrovitch, Catherine, « La mise en dépendance de l'Afrique noire : essai de périodisation, 1800-1970 (Making Africa Dependent: A Tentative Period-Definition 1800-1970) », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 16, Cahier 61-62, 1976, pp. 7-58.

⁸ Jessua, Claude, Vitry, Daniel, Labrousse, Christian, Damien Gaumont (dir), *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, PUF, 2001, « Marché du travail », pp. 956-962.

par lequel on produit des biens et des services ; c'est aussi l'un des biais essentiels qu'empruntent les Hommes pour faire la société. Le travail est fondamentalement ce qui leur permet de se réaliser, de s'émanciper. Il ne s'agit pas d'une activité comme une autre. C'est la raison pour laquelle on parle de la centralité du travail, qui peut prendre des figures de l'emploi, mais pas nécessairement. L'emploi est simplement la forme dominante du travail dans la société industrielle ; même si c'est cette dimension-là qui a occupé presque tout l'espace politique et théorique de la question. L'histoire africaine n'est pas pilotée par l'emploi, qui n'est pas la forme la plus observable du travail sur le continent. Dans un modèle qui pose l'emploi comme la référence, c'est un problème. Donc de ce point de vue, c'est un facteur de sous-développement.

Des thématiques aussi importantes de la vie économique et sociale des pays africains que les relations professionnelles, le droit du travail, le dialogue social et bien d'autres, sont largement pilotées par des procédures institutionnalisées du Bureau international du travail (Genève, Suisse). Les garanties de leur pertinence sont pourtant très relatives, dans la mesure où ce sont les structures de la société que l'on retrouve dans les entreprises. Par exemple, les conflits du travail ne se traitent pas forcément comme ils le sont dans un Etat de droit comme la France ou le Royaume-Uni, qui ont une toute autre histoire, des traditions établies de longue date en matière de négociation ou d'arbitrages. Il arrive que ce soit un notable traditionnel ou religieux, une autorité politique qui intervienne pour aider à trancher un conflit, puis un responsable local ou régional, ou alors le ministre du travail qui vienne donner une force contraignante à ces règlements. On a vu des tentatives de transposition des modèles de Sécurité sociale à l'européenne dans plusieurs pays africains, se solder à chaque fois par un échec. Le sens d'une telle démarche n'est pas du tout évident dans le contexte, et pas seulement pour des raisons économiques. En de nombreux lieux, le rôle de la Sécurité sociale, la solidarité est incarnée dans la figure du père. Dans ces conditions, il n'est pas simple d'implanter une institution dans laquelle on se départit de certaines fonctions qui, à l'origine, sont le propre de la cellule familiale, mais qui dans nombre de pays d'Afrique sont toujours la chasse gardée de la cellule familiale élargie – ou du clan. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas réfléchir à une Sécurité sociale qui s'organiserait dans certains pays de la région ; mais elle devrait être adaptée aux particularismes locaux. Sinon l'aventure ressemble, selon certains interlocuteurs, à une mondialisation appliquée aux relations sociales.

L'Afrique n'a pas toute cette longue histoire européenne de la conquête scientifique du monde. C'est à partir de ce qu'elle a qu'il s'agirait de commencer. Partir purement et simplement de ce qui s'est construit chez les Européens est hasardeux. Pour qu'une institution s'implante, il faut qu'elle s'appuie sur quelques fondements sociaux. Les besoins en connaissances sur le travail sont immenses. Il suffit de voir à quel point les conditions de travail sont difficiles, terribles même, dans de nombreux secteurs d'activité. Il n'y a pas beaucoup de points d'appui, il n'y a pas d'outils, il n'y a pas de ressources, il n'y a pas de formations clairement identifiées. Sur les questions liées au rapport au travail, la santé au travail, la qualité de vie au travail, la documentation, la sensibilisation aux droits des travailleurs, etc., il manque le nécessaire pour faire les diagnostics, les études de cas, les référentiels, les supports. Les institutions scientifiques, édifiées depuis 1960, s'installent dans une quadruple crise de confiance, de ressources humaines, de ressources financières et d'identité. La capacité des pays africains à négocier d'égal à égal avec les représentants des organismes d'aide est très souvent limitée – à cause du manque d'experts, de pilotage intégré, de volonté politique. « La science n'est pas une activité mondialement partagée⁹ ».

Les chercheurs africains qui vont étudier les traités de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), pourront déplorer la faiblesse du droit de leurs pays, regrettant la part congrue du droit national. Les autres éprouveront le même malaise, en constatant la place très forte des conventions de l'OIT qui servent en quelque sorte de base à ce droit local qui n'est pas encore formé. Il en est ainsi dans de nombreux domaines où les Africains essaient de se mettre en conformité avec les normes internationales du travail (NIT) de l'OIT, et bien d'autres lieux encore où l'on conçoit les standards internationaux sur le travail. La société postindustrielle débouche rapidement sur une société du savoir, fondée sur la pénétration des connaissances scientifiques dans toutes les sphères de la vie. L'économie de la connaissance comme modèle d'organisation destiné à promouvoir la croissance économique, repose sur la production et la diffusion des connaissances en tant qu'ingrédients indispensables à l'innovation technologique, organisationnelle ou sociale¹⁰.

⁹ Erdelen, Walter, « La révolution tranquille », *Planète Science*, vol. 2, n° 1, Janvier-mars 2004, UNESCO, p. 1, dans : Bonaventure Mvé-Ondo, *Afrique : la fracture scientifique / Africa: the Scientific Divide*, Paris, Futuribles, collection Perspectives, 2005, p. 29.

¹⁰ Moity-Maïzi, Pascale, « Interroger la localisation et la circulation des savoirs en Afrique », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 5, 3, 2011, pp. 473-491.

Il est établi depuis longtemps que l'Afrique ne participe que très peu à la formulation des problèmes et à l'élaboration des réponses concernant les grandes questions qui la concernent directement, il en est ainsi de la question du travail. Il existe un isomorphisme en Afrique, entre le niveau de production des savoirs et celui du développement économique. Car, de même qu'on sait que l'économie de ce continent est peu industrialisée et qu'elle repose essentiellement sur l'extraction des matières premières, de même la recherche scientifique fait de cette région un simple lieu de prélèvement des échantillons de base. Ainsi, même quand cette dernière est tirée de son écosystème, l'Afrique ne peut quasiment pas accéder à sa définition, à sa transformation et à son industrialisation¹¹. Une spécialiste des relations sociales du travail nous relatait récemment une expérience qu'elle avait eue dans un pays de la sous-région, où elle était descendue en mission avec une équipe de chercheurs. Le projet consistait à créer un modèle qui devait servir à comparer les entreprises en difficulté. Les autorités locales avaient songé à appliquer le droit français dans ce pays. Or les choses étant particulièrement disproportionnées entre la France et ce pays, les experts avaient dû adapter ce qu'ils avaient à leur disposition. Le droit français étant extrêmement élaboré, il était très compliqué de le plaquer sur le système local. La mission avait alors décidé de concevoir un module *ad hoc* avec les confrères africains, essayant de contextualiser le droit français à l'environnement professionnel du pays d'accueil.

En Afrique francophone, on trouve encore beaucoup de Codes du travail qui ne sont qu'une mauvaise copie des codes français des années 1960-1970-1980 ; les acteurs du travail et de l'emploi sont obligés de faire avec ces outils-là. La culture de l'écriture est faible, la transmission orale très forte. Du coup, les pratiques se trouvent souvent sur le terrain et non dans les livres ou dans les bureaux. La faiblesse de l'écrit et de la documentation est frappante dans la plupart des contextes locaux. Voilà qui explique, en partie, la très forte place des normes internationales qui peuvent être appliquées parfois par les tribunaux locaux, lorsque la réglementation nationale n'est pas encore à point : le paiement du salaire, le droit au repos, le droit d'avoir son temps de repas, etc., qui sont des droits fondamentaux, n'ont finalement pas besoin d'être faits dans le droit interne pour s'appliquer. Il a fallu du temps, pour que le constat soit fait que les solutions parfaitement praticables dans le contexte des sociétés industrialisées du Nord, sont rarement adaptées aux conditions réelles de la vie des nations du Sud. Il s'agit de privilégier des solutions reposant sur

¹¹ Mvé-Ondo, Bonaventure, *Afrique : la fracture scientifique / Africa: the Scientific Divide*, Paris, Futuribles, collection Perspectives, 2005.

des expériences mises en œuvre et élaborées dans le Sud. C'est ainsi que le concept de coopération Sud-Sud commença à émerger, porté par la conviction qu'elle garantissait une plus grande empathie entre les pays du Sud et une meilleure compréhension des stratégies réalistes à adopter pour résoudre les problèmes.

2. Circulation du savoir et mondialisation

Longtemps, l'opinion dominante a présenté la modernité comme une conquête endogène de l'Europe, qui se serait ensuite répandue dans les autres continents. Sans rentrer dans ce débat, on peut concevoir les sciences sociales comme des sciences de la modernité, aussi bien en Europe qu'ailleurs. Même si partout et historiquement, diverses formes de savoir sur la société ont existé, les sciences sociales – en tant que disciplines spécialisées – sont apparues dans des institutions académiques européennes, avant de se déployer ensuite dans le « reste du monde », généralement dans le sillage de l'impérialisme et du colonialisme. A la suite d'Emmanuel Wallerstein, on pourrait qualifier ces sciences sociales comme des « entreprises du monde moderne » ; elles sont liées à certaines conceptions de la modernité¹². Se demander ce que signifie transférer des savoirs et des compétences d'une contrée du monde à une autre commence par une question : dans quelle mesure le savoir sur la société est-il « universalisable » ? ou encore : quel est le potentiel d'acceptation des différentes théories de la société au-delà de leur contexte d'origine ? Selon le *Dictionnaire des synonymes* (CNRS, Université de Caen), le Littré définit le mot « transférer » comme « faire passer d'un lieu à un autre, céder, déplacer » ou encore transmettre, transporter. Il semble ainsi possible de transférer des données, voire un savoir codifié dans lesquels l'interprétation est absente ou réduite. Dans ce cadre, pourtant restreint à une forme de savoir, on voit que le transfert n'aboutit jamais à un simple déplacement d'outils et de pratiques.

La coopération internationale est née de la conviction que grâce à l'éducation, aux progrès techniques et à son expérience, une partie du monde – le Nord industrialisé – avait réussi à atteindre un niveau de productivité et des conditions de vie que l'on devrait pouvoir atteindre partout ; à condition d'exporter le même niveau d'expertise vers les pays qui avaient pris du retard. Le transfert de savoirs et de compétences s'entend alors comme apprentissage des acteurs, qui pensent et qui agissent

¹² Keim, Wiebke, *Les savoirs des sciences sociales à l'international. Séquences empiriques, débats théoriques, enjeux épistémologiques*, mémoire d'HDR, Université de Paris-Descartes, 2019.

dans et pour une situation de coopération donnée. Les savoirs et les compétences requis pour l'action préexistent à l'action et/ou se construisent « en marchant ». Dans le sillage de la décolonisation, l'aide au développement s'est construite sur cette notion élémentaire. Le développement devait être mis en route par le transfert d'expertise du Nord vers les pays sous-développés qui se développeraient ainsi à leur tour¹³.

Une sorte de dynamique, de transfert – même si le mot n'est pas neutre et qu'il convient de l'utiliser avec des pincettes – des compétences, de circulation des idées du Nord vers le Sud existe déjà. Mais en raison du passé, les choses peuvent faire penser à une sorte de paternalisme, de colonialisme. Le sujet reste sensible, voire même un peu tabou. Alors que dans les faits, le besoin d'importer ce qui marche se fait pressant, et pas seulement les voitures et les machines. C'est dans ce cadre que des experts vont en mission dans des pays comme le Maroc, la Tanzanie, le Botswana, la Tunisie, où ils se rendent pour aider à la réflexion sur divers sujets en lien avec le travail, la prévention des risques professionnels, la formation des inspecteurs du travail, des représentants du personnel dans les entreprises, etc. Ce qu'on a appris dans la « grande conversation scientifique » entre le Nord et le Sud, c'est qu'il n'existe pas qu'un seul modèle de développement dans les sciences, celui de la science occidentale héritière de la modernité colonisatrice. Une science différente, africaine, tournée vers les préoccupations du continent africain est possible. Mais elle ne doit pas imiter la science occidentale sans un effort de contextualisation, notamment dans la structuration et le fonctionnement des universités et des autres institutions académiques. Même si la science africaine est en retard, et qu'il convient de l'aider à se développer, sa possibilité doit être posée comme un préalable. Il ne s'agit pas d'exiger qu'elle soit nécessairement un savoir exclusivement africain ; mais elle doit être ancrée dans des contextes locaux, utilisant des épistémologies africaines pour répondre à des questionnements africains ; même si elle doit emprunter les autres savoirs du monde entier, dans la mesure de leur pertinence. On ne peut nier qu'il existe bel et bien une aliénation épistémique des chercheurs et chercheuses du continent, au lieu d'une émancipation progressive de leurs connaissances. Et la faiblesse des moyens mis à leur disposition n'aide pas leur affranchissement. Il n'est pas difficile de constater pour le déplorer que les géographes de Ouagadougou connaissent mieux les travaux

¹³ Surply, Joëlle, « Coopération interentreprises Nord-Sud: Le transfert de savoirs », *Revue française de gestion*, n° 191, 2019, pp. 49-69.

européens sur le Sahel que ceux de l'Institut supérieur du Sahel de Maroua au Cameroun¹⁴.

Le « transfert de compétences Nord-Sud » est fortement influencé par un processus continu de négociation et d'ajustement. Les conditions de réalisation favorables à un projet de bipolarité Nord-Sud consistent, idéalement, à créer un espace de communication exempt de domination. Dans sa théorie de l'action communicative, Jürgen Habermas oppose l'agir stratégique, par lequel un individu tente d'influencer les comportements des autres, à l'agir communicationnel par lequel des individus cherchent à se mettre d'accord sur l'analyse d'une situation et la conduite à tenir. Dans le premier cas, il y a domination ; dans le second cas, il y a détermination rationnelle de l'intérêt commun aux acteurs. Transposé au niveau de la société, cela ouvre la perspective de la création d'un espace scientifique et humain d'où doit émerger un consensus démocratique continu d'échange. Habermas propose que dans les actions communicatives, les acteurs sociaux s'entendent sur une ligne de conduite à tenir : cette entente est fondée sur le triptyque d'arguments « Objectif-Normatif-Subjectif » issus de l'expérience humaine¹⁵.

De même, on peut percevoir une relation entre transfert de compétences et modes de gouvernance à travers le prisme de la méthode. Deux situations s'inscrivent dans le transfert de savoirs et de compétences selon ce « prisme de la méthode ». Il s'agit, d'une part, de la situation de coopération la plus fréquente, celle d'un marché « éduqué », en croissance, qui a l'expérience de produits similaires et/ou du mode de commercialisation. Et, d'autre part, nous évoquons la situation correspondant à la phase ultime de la coopération, après les périodes d'appropriation de la complexité. Le transfert « par le prisme de la méthode » correspond au transfert de savoirs et de compétences existants, par reproduction de manières de faire. Il s'applique dans les situations où l'ensemble concept/produit est déjà connu, sinon maîtrisé, à la fois par le marché des consommateurs et par les entreprises. Le transfert par le « prisme de la méthode » s'applique également dans la phase ultime du transfert qui correspond à l'effacement de la complexité, à la banalisation du mode de fonctionnement de la coopération, et aussi, à la pérennisation des relations, par leur dépersonnalisation, leur institutionnalisation. Les

¹⁴ Mvé-Ono, Bonaventure, *Afrique : la fracture scientifique*, op. cit. ; Piron, Florence, "Postcolonial open access", In: Ulrich Herb, Joachim Schopf (ed.), *Open Divide. Critical Studies on Open Access*, Sacramento, USA, Litwin Books, 2018.

¹⁵ Fond-Harmant, Laurence, Dia, Anta, « Santé publique et transfert de compétences Nord-Sud : les conditions d'une approche interculturelle »... [1]. *Santé Publique*, n° 20, 2008, pp. 59-67.

tâtonnements, l'implication, la recherche de compréhension mutuelle, développés en phase initiale de coopération, cèdent la place à la convergence des manières de faire inscrites dans le formalisme. L'inscription de la coopération dans la durée s'impose dans des structures et des procédures davantage que dans des personnes, aussi talentueuses soient-elles. Relations et dimensions informelles continuent cependant de perdurer pour accélérer, faciliter la conduite des opérations et non plus, pour construire ou faire accepter le changement... jusqu'à ce qu'intervienne une autre période de rupture dans le modèle économique¹⁶.

3. Comment se défaire de l'autorité d'un Père abusif ?

L'asymétrie fonde la coopération entre le Nord et le Sud. Elle se comprend à la fois comme un écart et comme un lien. L'écart est aussi bien qualitatif que quantitatif, lorsqu'il porte sur la nature et le niveau de réputation des firmes, la richesse et la variété de leur portefeuille de savoirs et de compétences. Les savoirs et les compétences engagés dans la coopération s'analysent ainsi selon deux dimensions qui affectent leur transfert. La première met en relation les caractéristiques des savoirs et des compétences avec la logique de création de valeur dans la coopération. La deuxième est relative à l'adéquation des caractéristiques des savoirs et des compétences à la perception de complexité des situations par les partenaires¹⁷. Il va de soi que c'est avec ses propres lunettes que l'Occident regarde les autres régions du monde, y compris l'Afrique. Cela peut assécher la richesse qu'un continent peut offrir. Le contact avec l'Europe n'est à cet égard jamais sans importance, car il oriente fortement la formulation des alternatives possibles et pensables. On peut citer par exemple cette forme de méconnaissance de la part du BIT et des autres organisations internationales, lorsqu'ils croient pouvoir plaquer des procédures « internationales » sur les réalités africaines, alors qu'elles ne correspondent pas à la richesse ou à la spécificité des terrains de la région.

Tout comme les sciences sociales sont inextricablement liées à la formation de la modernité, elles influencent et reflètent jusqu'aujourd'hui le débat sur la relation entre l'Europe et les sociétés extra-européennes. Cette relation a toujours été inégale et marquée par la domination. Une domination qui s'exprime à la fois dans les sociétés dominées et dans les sciences sociales que traduisent en résumé les mots-clés « colonialisme » et « impérialisme ». En dehors de l'Atlantique Nord, les sciences sociales ont

¹⁶ Surply, Joëlle, « Coopération interentreprise Nord-Sud : Le transfert de savoirs », *art. cit.*

¹⁷ *Ibid.*

toujours, de par cette relation inégale, été écartelées entre, d'une part, l'orientation « européen-centrique » et, d'autre part, l'insistance sur l'autonomie. Dans ce contexte se sont développés deux débats interdépendants. D'une part, la discussion sur ce qui est « occidental » et ce qui est « endogène » dans la société dans son ensemble. Généralement, elle renvoie directement aux questions relatives à la modernisation et au progrès, et les sciences sociales ont souvent joué le rôle de la promotion du développement socioéconomique et culturel. Cela conduit à se confronter à l'héritage du passé, associé à un état d'arriération matérielle mais aussi à une différence culturelle par rapport à l'Europe. L'argumentaire dans cette discussion tourne autour des concepts d'identité, d'authenticité et de tradition, en opposition à ceux de perte d'identité, d'assimilation et d'occidentalisation : l'auto-perception implique toujours un regard vers l'Europe. D'autre part, cela a engendré, plus spécifiquement dans les sciences sociales extra-européennes, des problèmes relatifs à la dépendance intellectuelle ou à la marginalité internationale¹⁸.

Historiquement, ces questions sont apparues à travers l'importation de théories qui avaient été élaborées dans la métropole européenne. Jusqu'aujourd'hui, cette origine exogène reste problématique. Ces dernières décennies, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer la domination intellectuelle, le (néo-)colonialisme académique et l'eurocentrisme. La catégorie des savoirs « locaux » (autochtones, indigènes, endogènes, « des Suds ») qui a émergé dans le cadre de rapports de domination historiques dans l'arène internationale acquiert dans ce contexte une signification revendicative. A ce sujet, les débats anthropologiques sur les « savoirs locaux » sont intéressants. Le « savoir local¹⁹ » chez Hountondji se rapproche, quand il n'en est pas synonyme, du « savoir autochtone ». Difficile en effet de passer sous silence cette dernière catégorie dont la dimension sociale et politique est plus évidente. Elle recouvre soit des savoirs détenus et généralement revendiqués par un groupe particulier par opposition à d'autres, soit des savoirs et savoir-faire désignés ainsi par l'anthropologue quand il se constitue porte-parole de leurs détenteurs, pour défendre leurs ressources à protéger, à valoriser. Dans les deux cas, c'est en général au sein d'arènes internationales que s'expriment ces différents porte-parole. La catégorie des savoirs

¹⁸ Keim, Wiebke, *Les savoirs des sciences sociales à l'international. Séquences empiriques, débats théoriques, enjeux épistémologiques*, op. cit.

¹⁹ Hountondji, Paulin J., « Le savoir mondialisé : déséquilibres et enjeux actuels », dans : *La Mondialisation vue d'Afrique*, colloque, Université de Nantes, Maison Des Sciences de l'Homme, 2001.

autochtones est d'ailleurs devenue d'autant plus incontournable que les peuples concernés en étant régulièrement définis comme de futurs bénéficiaires des politiques conservatoires de ces savoirs se sont approprié ces catégories pour défendre leurs propres visions de la connaissance, et de cette manière de revendiquer une place à part entière sur l'échiquier politique international²⁰.

Après avoir montré les limites des discours ethnologiques, Mudimbe formule en des termes clairs son projet de libération de la posture africaine : « Il s'agirait, pour nous Africains, d'investir la science, en commençant par les sciences humaines et sociales, et de saisir les tensions, de re-analyser pour notre compte les appuis contingents et les lieux d'énonciation, de savoir quel nouveau sens et quelle voie proposer à nos quêtes pour que nos discours nous justifient comme existences singulières engagées dans une histoire, elle aussi singulière. En somme, il nous faudrait nous défaire de l'odeur d'un Père abusif : l'odeur d'un Ordre, d'une région essentielle, particulière à une culture, mais qui se donne et se vit paradoxalement comme fondamentale à toute l'humanité. Et par rapport à cette culture, afin de nous accomplir, nous mettre en état d'excommunication majeure, prendre la parole et produire différemment²¹ ». C'est donc par l'exercice des regards propres des Africains eux-mêmes sur les dires d'autrui (sur eux et sur leur milieu) que l'on pourra un jour parler de cette libération : prise de parole sur soi. En somme, il s'agit d'être à la fois critique du savoir de l'Occident sur l'Afrique mais aussi des discours que les Africains tiennent sur leur histoire, leur culture, dans la mesure où ils trouvent leurs justifications dans le même « dispositif historique » de l'Occident qui a enfermé l'Afrique dans la barbarie, la sauvagerie, la primitivité, l'oralité (et comme si ce dernier mot ne suffisait pas, on en invente d'autres : *oraliture, orature*) et le paganisme pour mieux la dominer. Trois réponses à trois questions fondamentales que se pose en Afrique une intelligentsia consciente du fait de sa domination sur les plans scientifique, culturel et idéologique²².

L'Afrique ne peut se développer que si elle accepte de se dépasser, de réussir la greffe entre ce qu'elle est et ce qui lui vient d'ailleurs. Certains souhaitent un plan Marshall pour l'Afrique. Or à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe avait juste besoin de liquidités pour se

²⁰ Moity-Maïzi, Pascale, « Interroger la localisation et la circulation des savoirs en Afrique », *art. cit.*

²¹ Mudimbe, Valentin-Yves, *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Indiana University Press, Bloomington, 1973, p. 35.

²² Kalulu Bisanswa, Justin, « V. Y. Mudimbe », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 160 | 2000, mis en ligne le 06 décembre 2004, consulté le 19 décembre 2021.

reconstruire, et non d'une culture nouvelle. Car elle ne doutait pas de sa culture, de sa science et de sa technologie. Les langues se délient, et invitent les Africains à s'engager dans la voie des concepts, pour sortir de la pensée magique. Bonaventure Mvé-Ondo estime même que l'ignorance est devenue l'architecture invisible de la culture africaine, hantée par le non-savoir, la religion et la sorcellerie²³. La recherche doit être encouragée, afin que les choses ne ressemblent pas à un placage occidental sur un monde qui est différent, qui a ses codes, ses clefs de lecture, ses coutumes, sa vision du monde qui est différente. Il faut s'inscrire dans une démarche qui respecte la culture indigène, les spécificités en fait, du marché du travail, de l'économie, la façon de penser. C'est là que réside l'importance de la recherche. Il faut trouver des partenariats, pour éviter qu'on ne se retrouve dans un schéma de type descendant, une forme de colonialisme, une vision un peu autoritaire des détenteurs de la vérité. L'inscription dans une lecture partenariale, c'est-à-dire impliquant les acteurs locaux, apparaît comme la perspective la plus prometteuse. Quelque chose qui ressemblerait à du sur-mesure, mais en utilisant les ressources disponibles. Il s'agirait de sortir de cette vision du monde qui considère l'incompréhension de soi et l'ignorance des autres comme une manière objective de résister. Dans sa relation avec l'Occident, dès le départ, l'Afrique est restée sur une incompréhension de principe : en rejetant toute remise en cause, elle n'a voulu ni « coloniser » le monde ni lui redonner forme. Elle s'est jusque-là résignée à participer au deuxième monde, celui de la passivité, de la consommation des savoirs de ceux qui ont accédé à la « raison graphique », à l'écriture – seule capable d'installer un mode opératoire d'accumulation des savoirs²⁴. Des accusations graves, que ne renieraient pas bien des auteurs du continent qui voient dans la recherche scientifique postcoloniale, une démarche toujours fondamentalement extravertie : tournée vers l'extérieur, organisée pour répondre à une demande (théorique, scientifique, économique, etc.) qui vient du Centre du marché mondial. Cette dépendance s'étendant aux équipements, à la documentation, aux paradigmes scientifiques produits au Centre. La mondialisation n'affecte pas seulement l'économie, elle affecte également le savoir, *les* savoirs. Et en l'absence d'une réaction appropriée face à ce défi, un auteur va jusqu'à dire que l'Afrique n'est pas seulement victime, mais elle est également auteure de son infortune²⁵.

²³ Mvé-Ondo, Bonaventure, *Afrique : la fracture scientifique*, *op. cit.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Hountondji, Paulin J., « Le savoir mondialisé : déséquilibres et enjeux actuels », *op. cit.*

Parce qu'il a une valeur structurante, les sociétés africaines sont appelées à avoir une certaine ambition à travers le travail et sur le travail. Le travail est l'expérience d'une résistance, l'expérience du réel. Les sociologues et les ergonomes, notamment, pensent que le travail a cette fonction de donner à chaque individu, du côté de sa subjectivité, l'occasion de se frotter au monde, d'arriver à sa fin malgré les contraintes et les contingences de l'organisation de la production. C'est donc en soi une expérience de la liberté. Puisque de ce qui s'oppose on arrive à en jouer, le détourner, à le vaincre, le travail a une dimension subjectivante fondamentale. C'est la raison pour laquelle il est un vecteur essentiel de la culture, une dimension du vivre ensemble dans les pays africains comme ailleurs dans le monde. C'est la condition essentielle du travail, cette capacité à être attentive au monde tel qu'il est. C'est là que la question du développement se joue. Les acteurs du champ du travail, comme d'autres, se posent souvent la question de savoir si un projet scientifique doit nécessairement passer par la grille des concepts occidentaux pour avoir de la légitimité sur le terrain en Afrique. Or, disent certains analystes du Nord au sujet du travail, faire du « copier / coller » supposerait qu'il y ait quelque chose à copier ; ce qui n'est pas absolument certain. En même temps, comment faire pour partir de rien ? Partir d'un regard critique sur ce qui existe déjà semble être l'approche la moins risquée. Il vaut mieux partir d'une réflexion sur ce que les gens veulent faire, qu'est-ce que c'est que le travail pour eux, en quoi ça a du sens de prendre plutôt telle direction que telle autre. A quelle échelle veut-on être pertinent. Le développement semble tirer sa force des ressources déjà disponibles. L'élaboration d'une méthodologie de prévention des risques psychosociaux, par exemple, peut demander entre deux, trois, voire quatre années. Et avec des moyens logistiques et institutionnels conséquents. Donc, si on ne les a pas au départ, la construction d'un référentiel s'avère difficile. Il y a des choses qui peuvent être transférées et d'autres qui peuvent simplement être adaptées.

Conclusion

On peut résumer d'un mot les rapports de l'Afrique et de l'Europe depuis les débuts : la dépendance. Il en est ainsi de l'analyse du travail et de ses enjeux. Sur ce terrain comme sur bien d'autres, l'Afrique ne participe que très peu à la formulation des problèmes et à l'élaboration des réponses sur les grandes questions qui la concernent directement. Nous avons voulu saisir l'origine de cette contradiction qui existe entre une pratique massive et ancienne du travail sur le continent et la persistance d'une certaine opacité sur les significations scientifiques du concept auprès d'une frange

importante de la population. Cette question directrice nous a conduits à interroger la source des moyens cognitifs qui sont mobilisés pour l'élucidation de ce fait social total dans les pays de la région. Nous sommes parvenus à l'idée qu'il reste très difficile de répondre aux questions qui se posent sur le terrain subsaharien, en dehors des théories et des compétences importées de l'étranger. Car, le travail tel qu'il est saisi par l'économie politique et les sciences humaines et sociales en général, est essentiellement un concept européen. Les chercheurs et chercheuses africains ont bien du mal à émanciper leurs connaissances de la tutelle occidentale. On peut même parler d'une aliénation épistémique difficilement contestable. Et la faiblesse des moyens mis à leur disposition n'incite pas à l'optimisme. Les chercheurs de cette région sont davantage au fait des productions de leurs confrères du Nord que de celles qui sont modestement mises à leur disposition par les institutions académiques des localités les plus proches de chez eux. Cette observation soulève, selon nous, deux types d'implications.

D'une part, des implications empiriques : Des sciences africaines du travail sont-elles possibles, tournées vers les préoccupations du continent ? Sont-elles vraiment nécessaires ? Nous oserions alors une réponse positive. Mais cela passe par un effort de contextualisation, notamment dans la structuration et le fonctionnement des universités et des autres institutions académiques ; au lieu de procéder purement et simplement à du copier-coller. Il ne s'agirait pas d'exiger que ces démarches soient nécessairement des savoirs exclusivement africains. Mais elles doivent être ancrées dans des contextes locaux, utilisant des épistémologies africaines pour répondre à des problématiques du continent ; même si elles doivent emprunter les autres savoirs du monde entier, y compris occidental, s'ils sont pertinents localement. Car, au-delà d'une « faiblesse globale des sciences sociales en Afrique subsaharienne », la question de l'utilisation des mêmes outils intellectuels que ceux qui servent à décrire les mondes du travail dans les pays industrialisés les plus avancés se pose. Le terrain africain gagnerait à bénéficier des méthodes d'investigation du travail adaptées aux réalités de la région, exactement comme on peut parler d'une sociologie française du travail, d'une approche britannique des questions du travail et des relations industrielles. Il s'agit d'une « sociologie qui rende compte des configurations singulières observées hic et nunc dans les pays africains »²⁶. D'autre part, des implications épistémiques : Que peuvent apporter ces méthodes d'investigation scientifique à une meilleure connaissance de l'objet ? Nous pensons qu'elles peuvent contribuer à sortir le travail d'une

²⁶ Vatin, François, 2011, *op. cit.*, p. 282.

vision anthropologique, relativiste et politiste très largement en vigueur chez les chercheurs africains²⁷.

²⁷ Ouédraogo, Jean-Bernard, Fofana, Habibou (Eds.), 2009, *op. cit.*, Vatin, François, 2011, *Op. cit.*